



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Alain DEHAIS, Dominique CATEL, Florence COSSARD, Armelle POIRIER

Etaient Absents : M. Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à Mr Ronald SAHUT
M. Gilbert BAUDER a donné pouvoir à M. Jean-Claude GROUT
Mme Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain RASSET
Mme Véronica TROGLIA

Secrétaire de séance : Armelle POIRIER

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	14
Pouvoirs	3
Votants	17

OBJET :

**MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR LE PRÊT
D'UN PERCOLATEUR À UNE ASSOCIATION
COMMUNALE**

La municipalité souhaite mettre en place une caution pour le prêt des percolateurs pour des cas particuliers tels que les brocantes.

Cette caution serait mise en place exceptionnellement, hors du cadre des locations de salle.

Monsieur le Maire propose un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De retenir la somme de 300€ pour la caution concernant le prêt des percolateurs
- Note que cette caution sera mise en place exceptionnellement, hors du cadre des locations de salle
- Note qu'en cas de détérioration ou vol du matériel, le montant des réparations ou éventuellement d'un nouvel achat sera facturé.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Rouxmesnil-B is partially obscured by a large, dark, handwritten signature in black ink.

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : **07 JUL. 2023**

Affiché le :

Notifié le : **13 JUL. 2023**

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

A blue circular official stamp of the Municipality of Rouxmesnil-B is partially obscured by a large, dark, handwritten signature in black ink.